

NOS HONORAIRES : LOCATION - GESTION

Notre barème pour une mise en location (habitation / stationnement) :

Surface par tranche marginale *	Honoraires TTC/ m ²	Dont honoraires EDL TTC/m ²	Honoraires HT/ m ²
0 m ² à 9 m ²	11,00 €	3,00 €	9,17 €
10 m ² à 19 m ²	10,00 €	3,00 €	8,33 €
20 à 29 m ²	9,00 €	3,00 €	7,50 €
30 m ² à 49 m ²	8,00 €	3,00 €	6,67 €
50 m ² à 89 m ²	7,00 €	3,00 €	5,83 €
90 m ² à 150 m ²	6,00 €	3,00 €	5,00 €
Au delà de 150 m ²	Forfait : 1 100 €		925 €
Stationnement	20% TTC du loyer annuel (partagé par moitié entre le bailleur et le locataire)		

Notre barème pour une mise en location (locaux commerciaux) :

Montant du loyer	Honoraires TTC	
Inférieur à 1 000 € /mois	30% du loyer annuel	Rédaction du bail inclus
Supérieur à 1 000 € /mois	20 % du loyer annuel	Rédaction du bail par Notaire (charge preneur)

Notre barème pour une gestion locative :

	Honoraires TTC	Honoraires HT	Base
Gestion courante** (de 1 à 4 lots)	7,20 %	6%	Encaissement réalisé pour le compte du mandant
Gestion courante** (au delà de 4 lots)	6%	5%	
Honoraires sur travaux supérieurs à 1000 € TTC	3,60%	3%	Montant des travaux TTC
Frais de représentation en assemblée générale de copropriété	80 €	67 €	/ lot principal
Frais de rédaction d'avenant au bail (à la charge du demandeur)	120 €	100 €	/ avenant

Nos offres :

Parrainage	4 mois de gestion offerts pour le parrain	4 mois de gestion offerts pour le filleul
Offre de bienvenue	Première mise en location et première mise en gestion simultanées : 3 premiers mois de gestion offerts	

NOS HONORAIRES : TRANSACTION

Notre barème pour une mise en vente :

Tranches (sur le prix net vendeur)	Honoraires TTC***
Prix inférieur à 20 000 €	3 500 €
Prix supérieur à 20 000 €	3 500 € + 5% du prix
Neuf / VEFA	6% TTC du prix

* La tarification par tranche marginale permet d'équilibrer les honoraires lors du passage d'une tranche à l'autre. Ainsi, les honoraires pour un bien de 49 m² seront toujours inférieures à ceux applicables pour un bien de 50 m². Exemple : un bien d'une surface de 24 m² :

- Les 9 premiers m² sont à 11 € TTC, soit 99 € TTC
- Les m² compris dans la tranche « 10 à 19 m² » sont à 10 € TTC, soit 100 € TTC
- Les m² compris dans la tranche « 20 à 29 m² » sont à 9 € TTC, soit 45 € TTC
- Les honoraires sont donc de 244 € TTC

L'état des risques et pollutions dont la durée de validité est de 6 mois, sera réalisé en cas de signature de bail par l'agence ARTHURIMMO.COM, pour un coût de 10.80€ qui sera ajouté à la facture des honoraires de location.

** Missions incluses dans les prestations de gestion courante : accès à un espace personnel en ligne 24h/24, le contact et le suivi des locataires, l'encaissement du dépôt de garantie, des loyers et des charges, l'envoi des avis d'échéance et la délivrance des quittances, l'établissement des comptes rendus de gérance mensuels, la révision des loyers et la régularisation des charges, le paiement des appels de charges de copropriété, la gestion des contrats d'entretien (chaudière, climatisation, poêle, etc.), le conseil juridique et la gestion des incidents de paiements, la gestion technique (travaux, entretien courant, suivi des sinistres), le suivi des garanties de parfait achèvement (logement neuf ou rénové), la gestion des parties communes (si gestion d'un immeuble collectif en monopropriété), le traitement du départ du locataire (préavis, décompte de charges, restitution du dépôt de garantie), l'assistance à la déclaration des revenus fonciers.

*** Honoraires calculées sur le prix net vendeur. Commission à la charge du vendeur ou de l'acquéreur.

